

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 novembre 2013

CP 13/11-45

L'an deux mille treize, le 25 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quèreilhac ;*

Absents excusés : MM. Astoul, Descazeaux et Marty

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

**1) ALBIAS, ASQUES, BIOULE, BOURRET, CAZES MONDENARD,
ESCATALENS, ESPARSAC, MIRAMONT DE QUERCY, MONTAGUDET,
MONTAIN, PUYLAGARDE, SAVENES, SAINT AMANS DE PELLAGAL
ET SAINT NICOLAS DE LA GRAVE.**

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT OU EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

- 30% pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15% pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES :

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30% pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15% pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 sous fonction 74.

Autorisation de programme 2013	1 060 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	566 812 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	54 823 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	621 635 €
Disponible	438 365 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 54 823 € :

1) grosses réparations aux bâtiments communaux

**nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE - OPERATION -	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) ALBIAS Installation d'une nouvelle chaufferie à la salle omnisport et pose de deux rideaux métalliques de sécurité à l'entrée principale BCTR/ACO00966	24 765 €	15 500 €	9 265 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 août 2013. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 265 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2014.					

COMMUNE - OPERATION -	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
2) ASQUES Réfection des façades de l'église BCTR/ACO00972 <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 13 509 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2014.	29 009 €	15 500 €	13 509 €	54%	<u>8 370 €</u>
3) CAZES MONDENARD Réfection de l'installation électrique et pose de gouttières à l'église de Martissan BCTR/ACO00979 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 9 septembre 2013.	5 114 €	5 114 €	-	18%	<u>920 €</u>
4) ESCATALENS Réfection de la toiture de l'école de musique BCTR/ACO00984 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10 septembre 2013. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 7 607 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2014.	23 107 €	15 500 €	7 607 €	18%	<u>2 790 €</u>
5) ESCATALENS Réfection de la toiture du hangar municipal et réfection d'un cheneau à l'atelier municipal BCTR/ACO01060	11 703 €	11 703 €	-	18%	<u>2 106 €</u>
6) ESPARSAC Remplacement des fenêtres de la salle des fêtes et réfection de la toiture terrasse de la cantine scolaire BCTR/ACO00998	6 576 €	6 576 €	-	45%	<u>2 959 €</u>
7) MIRAMONT DE QUERCY Création d'un local de stockage BCTR/ACO00956 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 26 juillet 2013.	16 759 €	15 500 €	-	39%	<u>6 045 €</u>
8) MONTAGUDET Réparation de la toiture de l'église Saint Rémy BCTR/ACO01083 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 18 octobre 2013.	5 910 €	5 910 €	-	45%	<u>2 659 €</u>
9) MONTAIN Restauration de l'installation campanaire BCTR/ACO00981 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 9 septembre 2013.	3 964 €	3 964 €	-	54%	<u>2 140 €</u>
10) PUYLAGARDE Réhabilitation thermique de la salle des fêtes BCTR/ACO00967 <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2014.	34 951 €	15 500 €	19 451 €	45%	<u>6 975 €</u>
11) SAVENES Travaux de réfection de la toiture à la salle de réunion BCTR/ACO00969 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 août 2013.	8 850 €	8 850 €	-	31,20%	<u>2 761 €</u>

COMMUNE - OPERATION -	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
12) SAVENES Changement des menuiseries du restaurant LE FOURNIL BCTR/ACO00970 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 août 2013.	10 518 €	10 518 €	-	31,20%	<u>3 281 €</u>
13) SAINT AMANS DE PELLAGAL Travaux de remise en état de la toiture de l'église (rénovation et nettoyage des tuiles) BCTR/ACO00988 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 3 octobre 2013.	3 839 €	3 839 €	-	45%	<u>1 727 €</u>

2^{emes} tranches

COMMUNE - OPERATION -	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
14) BIOULE Réaménagement d'un ancien entrepôt pour créer deux locaux commerciaux BCTR/ACO00978 <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22 juillet 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.	34 244	15 500 €	18%	<u>2 790 €</u>
15) BOURRET Reconstruction du mur du cimetière BCTR/ACO01002 <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 28 août 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.	36 000	15 500 €	24%	<u>3 720 €</u>
16) SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Travaux de confortation des voûtes de l'église du village BCTR/ACO00982 <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 24 juin 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.	55 458	15 500 €	12%	<u>1 860 €</u>
17) SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Restauration du plafond de l'église du village BCTR/ACO00983 <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 24 juin 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.	37 453	15 500 €	12%	<u>1 860 €</u>

TOTAL.....54 823 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,